

GARANTIE DÉCENNALE PLAQUES & BLOCS ALTUGLAS® OPALES

Altuglas International garantit que les plaques et blocs incolores transparents en verre acrylique Altuglas® de toutes les épaisseurs maintiennent pratiquement intactes leurs caractéristiques pendant 10 ans d'exposition extérieure. La présente garantie porte sur le maintien de la rigidité, de la résistance mécanique en traction et de la conservation des couleurs.

MAINTIEN DE LA RIGIDITÉ

Le module d'élasticité en flexion est mesuré selon la norme ISO 178 sur des éprouvettes à faces parallèles de 1 à 4 mm conditionnées à 23 ° C et 50% d'humidité relative.

Plaques Altuglas® opales et blocs Altuglas® opales - minimum garanti à la livraison: 3000 MPa.

Plaques Altuglas® opales et blocs Altuglas® opales - minimum garanti après 10 ans: 2800 MPa.

RÉSISTANCE À LA TRACTION

La contrainte de rupture en traction est mesurée sur des éprouvettes à faces parallèles de 1 à 4 mm selon la norme ISO 527, à 23 ° C et à 50% d'humidité relative.

Plaques Altuglas® opales et blocs Altuglas® opales - minimum garanti à la livraison: 65 Mpa.

Plaques Altuglas® opales et blocs Altuglas® opales - minimum garanti après 10 ans: 60 MPa.

CONSERVATION DES COULEURS

La stabilité des couleurs des **plaques et blocs Altuglas® opale** après 10 ans d'exposition extérieure (selon la situation géographique) est selon nos connaissances au mieux de ce qui peut être fait pour du PMMA coulé.

Après une période d'exposition de 10 ans en extérieur, on peut s'attendre à constater un certain degré de variation des couleurs, cependant Altuglas International garantit que cette variation sera si faible qu'elle passera inaperçue par un observateur situé au-delà d'une distance de 3 mètres.

CONDITIONS DE GARANTIE

Les **plaques et les blocs Altuglas® opales** doivent être stockées, transportées, usinées et mises en œuvre selon les règles appropriées à ce matériau.

Les plaques ne doivent pas être soumises à des effets négatifs dus à des éléments de fixation, d'étanchéité ou de liaison

Les plaques ne doivent pas être soumises à l'effet corrosif des agents chimiques.

Veuillez-vous référer à notre brochure technique pour plus de détails sur les opérations de finition et la résistance chimique.

GARANTIE DÉCENNALE PLAQUES & BLOCS ALTUGLAS® OPALE

DURÉE DE GARANTIE

La durée de la garantie est de 10 ans calculée à partir de la date de livraison du matériau.

APPLICATION DE LA GARANTIE

La présente garantie s'applique :

- en cas de survenance d'un dommage alors même que toutes les prescriptions décrites ci-dessus ont été respectées.
- si la notification du dommage intervient dans les délais indiqués.

La garantie est limitée uniquement au remplacement gratuit **des plaques Altuglas® opaques et des blocs Altuglas® opaques** à l'exclusion de toute autre exigence.

REMARQUES GÉNÉRALES

Le maintien de la rigidité et de la résistance mécanique des **plaques et blocs Altuglas® opaques** sont garantis en accord avec les paragraphes précédents.

Toutes les valeurs garanties sont mesurées sur des éprouvettes usinées à partir d'un produit à faces parallèles.

Les valeurs ne peuvent en effet être mesurées avec précision que sur des produits à face non plane.

La garantie ne s'applique pas lorsqu'une sérigraphie est appliquée ou des produits chimiques agressifs sont utilisés pour le traitement de surface.

Les déclarations, informations techniques et recommandations incluses dans les présentes sont considérées comme étant exactes en date de celles-ci. Considérant que les conditions et méthodes d'utilisation du produit et des informations contenues dans les présentes échappent à notre contrôle, Altuglas International/Arkema décline expressément toute responsabilité. AUCUNE GARANTIE D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE, OU TOUTE AUTRE FORME DE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, N'EST OFFERTE EN REGARD DES BIENS DÉCRITS OU DES INFORMATIONS FOURNIES DANS LES PRÉSENTES

Les informations fournies dans les présentes se rapportent uniquement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être applicables lorsque ledit produit est utilisé en association avec d'autres matières ou dans quelque processus que ce soit. L'utilisateur devra tester de manière approfondie toute application avant commercialisation. Rien dans les présentes ne sera interprété comme une incitation à la violation de brevet. Il est en outre conseillé à l'utilisateur de prendre les mesures appropriées pour s'assurer qu'une telle utilisation du produit ne constituera pas une violation de brevet. Se reporter à la FDS concernant les mesures relatives à la santé et à la sécurité

Altuglas International

Tél. : +33 (0)1 78 66 23 00

Altuglas International SAS

Société par Actions Simplifiée au capital de 8 503 169,66 euros

Siège Social : 420, rue d'Estienne d'Orves – F-92705 Colombes cedex

388 432 171 RCS Nanterre – FR 23 388 432 171

www.altuglasint.com